

Inspection générale des bibliothèques

Le concours de recrutement des conservateurs des bibliothèques. Fonction publique d'Etat, session 2008

Concours externe - concours interne

Rapport du jury



MINISTÈRE DE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale
des bibliothèques*

**Le concours de recrutement des conservateurs d'Etat.
Fonction publique d'Etat, session 2008**

Rapport du jury

Jean-Louis Leurat,
Professeur des universités
Président du jury

Danielle Oppetit
Inspectrice générale des bibliothèques,
Vice présidente

Benoît Lecoq
Inspecteur général des bibliothèques,
Vice président

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Les lacunes de l'ancien concours	1
1.1. Une préparation insuffisante des candidats	1
1.2. Des épreuves devenues inadaptées	2
1.3. Un vivier insuffisant pour le concours interne.....	2
2. Les points forts de la réforme.....	2
2.1. Un niveau de connaissances fixé par un programme	3
2.2. Le rééquilibrage de la pondération des langues.....	3
2.3. Une seule note de synthèse pour le concours externe	3
2.4. Une nouvelle épreuve orale	4
3. Le concours 2008	4
3.1. Epreuves écrites	4
3.1.1. <i>Composition</i>	4
3.1.2. <i>Notes de synthèse</i>	8
3.2. Epreuves d'admission.....	12
3.2.1. <i>Conversation avec le jury sur un sujet de culture générale</i>	12
3.2.2. <i>Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle</i>	14
3.2.3. <i>Epreuve de langues</i>	17
Conclusion	20
Annexes.....	22

Introduction

Après la réorganisation de l'ENSSIB et la parution des nouveaux statuts des conservateurs en 1992¹, de nouvelles modalités de recrutement des conservateurs d'Etat avaient été fixées par l'arrêté du 18 février 1992.

Depuis lors, les nombreuses mutations intervenues dans le domaine de l'information, et plus largement dans la société, ont eu des conséquences sur les exigences que l'on est en droit d'attendre des futurs cadres supérieurs de la filière bibliothèques. Au fil des années, les rapports des concours ont fait apparaître un décalage entre les attentes des différents employeurs et une sélection trop académique des candidats.

A partir de 2006, un groupe de travail, présidé par le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, a donc entamé une réflexion sur une réforme des épreuves du concours de recrutement des conservateurs pour la fonction publique d'Etat.

Après un rappel des raisons qui ont conduit à une refonte du concours et un exposé du contenu de la réforme ce rapport présente un bilan de la session 2008 qui a inauguré la nouvelle formule.

1. Les lacunes de l'ancien concours

1.1. Une préparation insuffisante des candidats

Après quelques années, force est de constater que le nombre élevé de candidats **inscrits**, toujours relativement élevé (1446 en 1994, 2498 en 1998, 1356 en 2004, 1471 en 2007), occulte une tendance à la baisse régulière des candidats **présents** (65.3% des inscrits en 1994 et 52.2% en 2007).

Cependant cette régulation naturelle ne se faisait pas au bénéfice d'une motivation forte ou d'une préparation plus approfondie des épreuves : la plupart des candidats présents pour les épreuves écrites se présentaient trop souvent au hasard et sans préparation, soutenus implicitement dans cette démarche par l'absence de programme du concours : de ce fait, l'épreuve orale de culture générale tendait à devenir une épreuve de vérification de connaissances élémentaires.

Le nombre élevé des inscrits masquait en effet le faible niveau d'une grande partie des candidats : le nombre de notes éliminatoires est passé de 1.6% pour la composition (concours externe) en 1992 à 13.5% en 2004. Pour la note de synthèse, la proportion des notes éliminatoires est passée de 5% à plus de 9% dans le même temps. En 2004, le seuil

¹ Décrets 92-25 et 92-26 du 9 janvier 1992, le premier relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, le second portant statut particulier des corps des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques.

d'admissibilité à l'écrit fixé à 57/100 pour l'externe et 48/100 pour l'interne avait permis de retenir pour les épreuves orales 134 candidats externes et 41 candidats internes. En 2007, pour un nombre équivalent de postes ouverts, le nombre d'admissibles s'élevait seulement à 115 et 29, le jury ayant choisi de maintenir les seuils à 57 points sur 100 et 47 points sur 100.

Le coût des corrections de l'écrit se révélait très élevé en raison d'un nombre trop important de copies d'un niveau insuffisant.

1.2. Des épreuves devenues inadaptées

Les options prévues pour l'épreuve de note de synthèse de l'écrit (lettres et arts, sciences humaines et sociales, sciences juridiques, sciences de la nature et de la vie, sciences exactes et techniques) n'ont, semble-t-il, que très rarement permis de recruter des spécialistes. En revanche, la diversité des sujets dans cette épreuve compliquait les corrections et rendait difficile la péréquation des notes.

Le poids des langues était depuis longtemps jugé trop fort pour l'admissibilité par rapport aux deux autres épreuves, les critères de correction étant dissemblables entre les différents types d'épreuves.

Les épreuves optionnelles d'oral (*seconde langue ou commentaire administratif ou commentaire scientifique*) sont, au fil des années, apparues trop disparates : elles ne facilitaient pas l'évaluation des capacités des différents candidats.

1.3. Un vivier insuffisant pour le concours interne

Le faible nombre des inscrits a montré que le concours était ignoré par de nombreux secteurs de l'administration à l'exception de la filière bibliothèques et des enseignants.

De la méconnaissance de ce concours par des secteurs entiers de l'administration résultait l'absence de profils diversifiés : il n'était plus possible depuis 3 ans de pourvoir la totalité de la liste d'admission du concours interne, faute de candidats de niveau satisfaisant.

2. Les points forts de la réforme

Le groupe de travail² a eu pour mission de proposer une réforme des épreuves du concours de conservateurs dès la session 2008, dans un double objectif :

- **diversifier le profil disciplinaire des lauréats,**
- **favoriser le recrutement de personnes aptes à exercer des fonctions d'encadrement.**

² Voir le rapport du groupe de travail sur le site de l'Inspection générale des bibliothèques : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20150/inspection-generale-des-bibliotheques-i.g.b.html>

2.1. Un niveau de connaissances fixé par un programme

Il a été décidé d'introduire un programme sur lequel porteront **l'épreuve écrite de composition** et **l'épreuve orale de conversation avec le jury (ou oral de culture générale)** des **deux concours interne et externe**.

Cette nouvelle disposition entraîne *ipso facto* des modifications importantes dans la nature des épreuves concernées : les correcteurs attendent désormais des candidats, outre les qualités intellectuelles requises par ces deux épreuves, des savoirs précis dans un champ défini de connaissances.

Le programme est décliné en 4 chapitres : ***Culture et société depuis le 19^{ème} siècle en Europe ; Relations internationales ; Organisations politiques et territoriales ; Thématiques particulières***. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de ses traditions culturelles, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18^{ème} siècle constitue le socle des connaissances requises. Les candidats doivent également être informés de l'évolution économique et sociale, être documentés sur les enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain.

Le programme est assorti d'indications bibliographiques. Il est publié au Bulletin officiel de l'Education nationale (BOEN)³. Le cadre général pourra être actualisé et les thématiques pourront varier selon les sessions et seront proposés à l'initiative du président du jury.

2.2. Le rééquilibrage de la pondération des langues

Pour les candidats externes, l'épreuve de langue devient une **épreuve d'admission** qui se déroule en deux temps : la première partie (écrite) n'est plus prise en considération pour l'admissibilité mais seulement pour l'admission. En conséquence, il y a désormais obligation d'une seconde langue (vivante) pour la seconde partie (orale) de l'épreuve. Chacune des deux parties est notée sur 10.

La note de langue ne peut plus être un facteur d'élimination pour l'admissibilité, mais les externes doivent présenter deux langues (écrit et oral) et le poids de l'épreuve est renforcé pour l'admission.

Le coefficient total de l'épreuve est porté à 2.

2.3. Une seule note de synthèse pour le concours externe

On l'a vu, censé favoriser la diversification disciplinaire des candidats et des lauréats, le dispositif des options disciplinaires n'avait fait qu'alourdir la gestion du concours sans faire ses preuves quant au but affiché. Un dossier unique pour cette épreuve devrait permettre de juger tout aussi bien des qualités d'analyse, de concision et de brièveté ainsi que de la

³ Voir annexe 3

capacité à organiser et à pondérer les documents proposés, indépendamment d'une spécialisation quelconque.

2.4. Une nouvelle épreuve orale

Cette épreuve, qui remplace la seconde épreuve optionnelle d'admission pour le concours externe, est consacrée à un entretien sur les choix professionnels des candidats. Elle doit permettre de dissocier la vérification des connaissances culturelles des candidats de l'examen de leurs motivations pour le métier.

Pour le concours interne, où cette épreuve est également introduite, le candidat aura la possibilité de fournir un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) lors de l'inscription.

3. Le concours 2008

L'organisation du concours reposait pour la dernière fois sur l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques à Lyon. Les réunions du jury ont eu lieu à la Bibliothèque nationale de France.

Les inscriptions ont été reçues du 26 novembre au 14 décembre 2007, avec une date limite pour le retrait des dossiers fixée au 7 décembre 2007.

La proportion des candidats présents par rapport aux inscrits, calculée sur la présence lors de la première épreuve (note de synthèse), est en légère remontée : 53.2% au lieu de 52.2% en 2007. Pour les épreuves suivantes, elle tombe à 51.2% (50.8% en 2007).

3.1. Epreuves écrites

Ces épreuves comprenaient les épreuves d'admissibilité et, pour les candidats externes, la première partie de l'épreuve de langue qui se déroule par anticipation à cette occasion.

Elles ont eu lieu les 6 et 7 mai 2008 à Paris, Lyon et dans les centres d'Outre-mer. Les copies ont été remises au jury réparti en binômes pour la double correction le 21 mai. Les notes ont été renvoyées à l'ENSSIB le 30 juin après péréquation des notes.

3.1.1. Composition

Les sujets ont été élaborés à partir des questions du programme.

- **Remarques générales**

Peu de candidats savent à la fois mettre le sujet en perspective, apporter un éclairage personnel et développer une réflexion pertinente à partir d'exemples diversifiés et analysés. Un trop grand nombre de candidats s'enferment dans la paraphrase et ne parviennent pas à

dépasser la citation pour engager une réflexion sur d'autres termes liés au sujet. Une part notable des plans ne sont pas assez construits en vue d'une démonstration, en ce sens qu'ils consistent en une juxtaposition de paragraphes, parfois judicieux considérés séparément, mais où on a du mal à discerner la progression d'une argumentation. Or il faut développer une réflexion qui progresse et qui s'approfondit, une pensée plus « dialectique » qui propose une problématique. C'est ce qui fait essentiellement le partage entre les copies au-dessus de la moyenne et les autres.

Les copies sanctionnées par des notes éliminatoires présentent des défauts rédhibitoires dont une maîtrise très insuffisante de la langue française, de graves fautes de syntaxe, des phrases non structurées (méconnaissance des règles les plus élémentaires de la ponctuation, succession de phrases nominales, style oral) ; l'utilisation d'expressions familières ou d'un jargon, enfin, des fautes d'orthographe trop fréquentes. L'autre défaut majeur est l'ignorance des règles qui régissent l'exercice demandé : absence de plan, développement sans structuration logique, juxtaposition de remarques anecdotiques sans analyse. Enfin, les correcteurs sont toujours frappés par la présence, dans un trop grand nombre de copies, de nombreuses approximations et contrevérités historiques, économiques ou scientifiques, sans doute dues à une grande méconnaissance des faits historiques, culturels, économiques et sociaux.

▪ **concours externe**

Vous commenterez les affirmations suivantes :

« Au milieu des indécisions et des faiblesses dont se compose aujourd'hui notre état politique, il se passe dans la société quelque chose qui doit nous rendre tranquilles et fermes : de plus en plus l'instruction se répand dans les rangs du peuple. Jamais la diffusion des connaissances humaines n'a été plus vaste. La science qui, dès l'origine des sociétés, passa de la tête de quelques hommes dans l'ombre des temples et des sanctuaires, qui ne se laissait arracher de cette religieuse obscurité que par l'audace de quelques philosophes, qui resta longtemps la propriété de l'école après avoir été celle du sacerdoce, aujourd'hui répandue par le monde, accessible, n'ayant plus de voiles, et se prêtant à toutes les formes, facile, agréable, on la voit s'insinuer dans les esprits, dans les plus tendres comme dans les plus rebelles. »

Lerminier (Jean-Louis-Eugène), *Revue des Deux Mondes*, t.1, *L'Encyclopédie à deux sous et l'instruction du peuple*, 1834.

Composition	Externes	Admissibles
Inscrits	1119	140
Présents	573	140
Copies blanches	19	0
Moyenne	7,97	11,41
Note mini	1	6
Note maxi	17	17
Notes éliminatoires	73	0

Pour le concours 2007, la proportion des notes éliminatoires était de 22.8% des présents. En 2008, cette proportion est retombée à 12.7%, ce qui est sans doute à mettre au bénéfice d'une meilleure préparation et d'un travail sur le programme. La moyenne générale des copies est en progression : de 7.69 en 2007, elle atteint presque 8 en 2008. En revanche, la moyenne des admissibles est plus faible.

Le texte proposé aux candidats, extrait d'un article d'Eugène Lerminier paru en 1834 dans la *Revue des Deux Mondes*, portait sur la diffusion de l'instruction et des savoirs au temps de Guizot et s'inscrivait donc parfaitement dans l'un des thèmes du programme du concours (« Culture et société depuis le 19^{ème} siècle en Europe »). D'inspiration saint-simonienne et coloré d'un lyrisme quasi prophétique, il invitait assez naturellement à s'interroger sur les circonstances de la démocratisation de la culture au cours du 19^{ème} siècle, portée notamment par des progrès techniques, ainsi qu'à mesurer les limites des différentes politiques mises en œuvre de Guizot à Jules Ferry en passant par Victor Duruy. Il engageait aussi à vérifier la pertinence de l'analyse de l'auteur au regard des évolutions ultérieures de la société et à ouvrir une réflexion plus large sur les rapports entre l'instruction, l'écrit et la vulgarisation. Disons-le d'emblée, ce triple objectif a rarement été atteint : soit que les candidats, affligés d'une myopie de scholiaste, se replient sur la citation et elle-seule, la prenant pour argent comptant et s'évertuant à la gloser ; soit qu'au contraire ils s'en écartent au point de négliger totalement le contexte politique, social et culturel dans lequel elle se situait, au risque de s'égarer dans des digressions inopportunes sur les dangers que Google ferait courir à la société de l'information et à la démocratie ; soit encore que, prisonniers d'une vulgate « bourdieusienne », ils focalisent la copie tout entière sur la question de la reproduction des élites. Même si les correcteurs ont eu le sentiment que l'introduction d'un programme avait conduit la plupart des candidats à le travailler et à se présenter au concours munis de certains repères, il n'en reste pas moins que l'approximation des connaissances historiques ou littéraires, les fréquents anachronismes et l'immaturité d'une pensée seulement nourrie de connaissances scolaires superficielles ont été fatals à beaucoup d'entre eux. Sans céder à la facilité d'un sottisier, on soulignera qu'il est pour le moins léger d'écrire que « *la troisième République se situe quelques années après la Monarchie de Juillet* » (certes... !), étrange de désigner les romans parus en feuilletons sous l'appellation « *romans par bouts* » et franchement grotesque d'affirmer : « *Encyclopédisme signifie étymologiquement tomber dans un puits. Diderot tomba dans ce puits.* » (!). Dans un autre registre, il est tout aussi ahurissant de lire qu'« *au 16^{ème} siècle des philosophes comme Emmanuel Kant, Blaise Pascal, Descartes sont publiés* »... Enfin, comme les années passées, on relèvera qu'il est illusoire d'espérer être reçu à un concours qui recrute les futurs cadres supérieurs des bibliothèques sans posséder une orthographe globalement maîtrisée, sans dominer les principes généraux de la ponctuation et sans user d'un langage clair et précis : on ne saurait trop rappeler que celui-ci est un outil au service de la pensée.

▪ **concours interne**

Vous commenterez l'affirmation suivante :

« Une crainte contradictoire a habité l'Europe moderne – et elle nous tourmente encore. D'un côté, l'effroi devant la prolifération incontrôlée de l'écrit, l'amas de livres inutiles, le désordre des discours. D'un autre, la peur de la perte, du manque, de l'oubli. »

L'écrit et l'écran : une révolution en marche, leçon inaugurale prononcée par Roger Chartier au Collège de France le 11 octobre 2007 in *Le Monde*, 13 octobre 2007.

Composition	Internes	Admissibles
Inscrits	197	35
Présents	133	35
Copies blanches	3	0
Moyenne	7,64	9,71
Note mini	1	6
Note maxi	14,5	14,5
Notes éliminatoires	18	0

On constate également une baisse sensible du nombre des notes éliminatoires : 13.5% contre 23.2% en 2007. La moyenne générale des copies est également plus élevée (7.03 en 2007). Là encore, la moyenne des admissibles est plus faible.

Un certain nombre de copies témoignent d'une grande confusion sur le concept d' « Europe moderne », ce qui engendre des approximations, voire dans plusieurs cas des inexactitudes. D'autres candidats ont réussi à traiter le sujet sans faire référence à l'Europe, à l'exception d'une allusion succincte dans l'introduction. D'autres se sont placés résolument dans un contexte d'une actualité immédiate. Trop souvent, même quand le sujet a été compris, le texte est insuffisamment approfondi et il manque une mise en perspective historique. Quand des éléments historiques sont évoqués, ils le sont de façon pauvre et souvent maladroite. Les exemples sont la plupart du temps mal choisis, et les références culturelles d'une grande pauvreté. On remarque quelques déviations réductrices : une copie entièrement centrée sur le devoir de mémoire, une autre préoccupée uniquement par « le lecteur ». La révolution numérique est trop souvent ignorée ou passée sous silence. Certains candidats font une confusion entre « écrit » et « livre ». L'absence de connaissances se cache derrière des digressions inutiles.

En outre, on déplore, comme tous les ans, une orthographe parfois déplorable, ainsi qu'un goût regrettable pour les lieux communs (en guise de conclusion : « *Il faut avancer avec son temps* ») !

Quelques bonnes copies se font remarquer par une rédaction claire, une contextualisation intelligente du sujet, et une rigueur dans l'analyse. L'auteur de la citation est connu de quelques candidats seulement.

3.1.2. *Notes de synthèse*

▪ **Remarques générales**

L'exercice, il faut le rappeler, correspond à un genre défini avec une méthode éprouvée. Il n'est donc pas inutile de reformuler inlassablement les mêmes recommandations.

➤ *Plan*

Présenté clairement dans l'introduction, il doit être respecté dans le développement. Le plan choisi et son développement sont établis en fonction des éléments recueillis à partir d'une lecture attentive du dossier et constituent une réponse au sujet ou une explication du titre du dossier. La note de synthèse doit prendre en compte tous les documents proposés. Il faut rappeler à cet égard que le recours à des références ou documents extérieurs au dossier n'est pas permis.

➤ *Développement*

Il doit impérativement ne pas excéder quatre pages, même si des considérations de taille d'écriture peuvent assouplir un peu cette contrainte et ne pas forcer les candidat(e)s à changer leur façon d'écrire le jour du concours. L'obligation de se cantonner aux quatre pages prescrites est une donnée essentielle de l'exercice pour obtenir les deux qualités primordiales de la note de synthèse : brièveté et concision. Il est ainsi inutile de multiplier les exemples. Le développement doit répondre aux attentes du ou des lecteurs au(x)quel(s) est destinée la note de synthèse. Ceux-ci doivent sans peine, à partir de l'introduction, suivre la logique choisie par le rédacteur de la note pour présenter la meilleure formule de condensé du dossier. Cette logique, donnée primordiale pour la cohérence de la note de synthèse, suppose à la fois une organisation et une pondération des documents proposés.

Cet ordre interne n'est pas seulement le résultat de la lecture initiale du dossier et de la prise de notes qui l'accompagne, il l'est aussi d'une culture générale personnelle où se mêlent les connaissances fondamentales acquises durant les études, la curiosité pour tel ou tel champ du savoir et l'intérêt porté aux problèmes contemporains.

➤ *Conclusion*

Elle ne doit pas seulement apporter une réponse à la question soulevée au début de la note de synthèse, elle peut aussi envisager, brièvement, des perspectives capables de prolonger ou de relancer le débat.

➤ *Présentation matérielle*

En fonction de la concision nécessaire et attendue, la présentation matérielle doit être soignée et l'expression doit viser à la rigueur et à la précision. Le vocabulaire, notamment, ne doit pas être approximatif ou impropre. Les phrases doivent être courtes. Le style doit être clair, sans concession au langage parlé et avec une attention primordiale portée à l'orthographe et à la

punctuation. Cet exercice, plus que tout autre, impose une maîtrise du temps imparti afin de traiter également toutes les étapes de la note de synthèse, de ne pas sacrifier la conclusion et de se donner, impérativement, un temps de relecture.

▪ **Note de synthèse externe**

Dossier : Censure et pornographie

Document 1 : *L'élaboration de la législation censoriale : chronologie sommaire* (3 pages)

Document 2 : BNF, Communiqué de presse de l'exposition « L'Enfer de la Bibliothèque : Eros au secret » (1 page)

Document 3 : BNF, Présentation de la bibliographie sélective *Livre et censure* (1 page)

Document 4 : Présentation de l'ouvrage d'Annie Stora-Lamarre, *L'Enfer de la IIIème République : censeurs et pornographes (1891-1914)*, Imago, 1990 (1 page)

Document 5 : France 5, C dans l'air, *Porno : morale contre censure* (1 page)

Document 6 : *La violence à la télévision*, rapport de Madame Blandine Kriegel à Monsieur Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la Culture et de la Communication (6 pages)

Document 7 : *Balzac et l'index* in Magazine littéraire, n° 120, janvier 1977 (1 page)

Document 8 : *Procès intenté à M. Gustave Flaubert ... : jugement* in Gazette des tribunaux, 9 février 1857 (2 pages)

Document 9 : Anne Malaprade, *Autocensure(s) et sensure(s) autour du Château de Cène* in Prétexte, n°16 (2 pages)

Document 10 : Alain Nicolas, *La contagion secrète de la littérature* in *L'Humanité*, 6 janvier 2005 (3 pages)

Document 11 : Interview de Jean-Jacques Lebel, *L'obscénité est ailleurs* in *L'Humanité*, 19 novembre 2001 (2 pages)

Document 12 : Appel à contribution pour les journées d'études *Les mises en scène de la sexualité et leur (dis)qualification : obscénité, pornographie et censure (XIXème-XXIème siècles)*, 2 pages

Document 13 : Site internet L'En dehors, compte-rendu de l'ouvrage de Nathalie Collard et Pascale Navarro, *Interdit aux femmes : le féminisme et la censure de la pornographie*, Boréal, 1992 (2 pages)

Document 14 : Article *L'origine du monde* in Wikipédia (1 page)

Document 15 : Site Parutions.com, compte-rendu de l'ouvrage de Catherine Breillat, *Pornocratie*, Denoël, 2001 (1 page)

Document 16 : Site L'En dehors, *Censure de l'album Kotazo de Papy Mbavu : tentation talibane et complicité de la presse* (1 page)

Note de synthèse	Externes	Admissibles
Inscrits	1119	140
Présents	596	140
Copies blanches	21	0
Moyenne	7,96	11,17

Note mini	0,5	5
Note maxi	17	17
Notes éliminatoires	103	0

Le nombre de notes éliminatoires est en hausse : de 12.87 % en 2007 à 17.28% en 2008. La nature de l'épreuve a changé puisqu'il n'y a plus d'options.

La moyenne générale est inférieure à celle de 2007 (8.4) : dans les options à faible nombre de candidats (Sciences de la nature et de la vie : 32 copies), la moyenne était plus élevée que dans l'option majoritaire (Lettres et arts : 315 copies).

De nombreux candidats ont visiblement été déconcertés par le dossier : la diversité des documents a rarement été appréciée à sa juste valeur. Or il convenait comme toujours de d'abord repérer les textes, de les situer et de les hiérarchiser, travail rarement accompli correctement si l'on en juge le nombre de copies où certains textes ne sont pas utilisés, voire ne sont même pas cités, ce qui revient à nier leur présence dans ce dossier. Le document 1 a en revanche été largement surexploité et longuement paraphrasé.

Quelques contre-sens et faux-sens parsèment de nombreuses copies, ainsi que de nombreuses erreurs d'appréciation (sur Flaubert acquitté et Balzac condamné par exemple). La chronologie et la géographie sont souvent survolées, parfois écartelées (« *De la France au Canada et au Kinshasa* », « *De 1789 à l'Occupation* »). Le manque de connaissances historiques générales entraîne des rédactions hasardeuses : « *alternent dictature, monarchie et république* » ou bien « *la censure par l'Académie française* ». Des affirmations péremptoires sont également mal venues : « *au 19^{ème} siècle, l'Eglise est un acteur clé de la censure...* ». Une copie donne comme définition de la pornographie « *l'évocation du sexe ou de l'acte sexuel* ». Un candidat s'est hasardé à écrire : « *tout en voulant castrer la pornographie, la censure la féconde* ».

La vision de certains candidats est trop souvent binaire et inefficace.

Comme toujours, les candidats qui ont pris la peine de lire longuement le dossier, et qui ont su mobiliser leurs connaissances générales dans une réflexion intelligente et critique pour situer la problématique du dossier ont pu obtenir des notes parfois brillantes.

▪ Note de synthèse interne

Dossier : Quel avenir pour quelle presse ?

Document 1 : CHARON, Jean-Marie. L'avenir de la presse : comment sortir de la crise ?
<http://www.prospective.org>

Document 2 : Comment sauver la presse quotidienne d'information : résumé. Rapport de l'Institut Montaigne, août 2006.

Document 3 : FRANCE. Sénat. Commission des affaires culturelles. La presse quotidienne d'information : chronique d'une mort annoncée ? : synthèse du rapport. Rapporteur Louis de Broissia. <http://www.senat.fr>

Document 4 : GIRET, Vincent ; POULET, Bernard. La fin des journaux. Le Débat, janv.-fév. 2008, n° 148. Extrait p. 12-15.

Document 5 : KAHN, Jean-François. Secouons les journaux... tant qu'il en reste. Le Monde, 7 janvier 2008.

Document 6 : LE GOFF, Delphine, MEDIONI, David & ROCHEGONDE, Amaury de. Les nouvelles fabriques de l'info. Stratégies, sept. 2007, n° 1468.

Document 7 : RAMONET, Ignacio. De la qualité de l'information dépend celle du débat citoyen. Le Monde diplomatique, janv. 2005.

Document 8 : STRA, Claire. Les panoramas de presse : la base de données BPI-Doc et la réglementation européenne. Bulletin des bibliothèques de France, 2004, 49, 6, p. 51-55

Notes de synthèse	Internes	Admissibles
Inscrits	197	35
Présents	134	35
Copies blanches	2	0
Moyenne	7,06	11,29
Note mini	1	7
Note maxi	15	15
Notes éliminatoires	46	0

Pour cette épreuve, la moyenne de 2008 (7.06) est quasiment la même que celle de l'année précédente (7.05), mais le nombre de copies éliminées est sensiblement plus élevée : 34.3% au lieu de 24.6%.

La note de synthèse est désormais établie à partir d'un *dossier comportant des documents en langue française portant sur les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information : politiques publiques de la culture et de l'éducation ; information et communication ; conservation et diffusion ; évolutions scientifiques et techniques ; enjeux politiques, sociaux et économiques*. Le champ des thèmes a été sensiblement élargi par rapport au libellé antérieur de l'épreuve. Il s'agissait en effet d'éviter la dérive d'un traitement purement bibliothéconomique des documents.

La lecture du dossier n'est pas bien maîtrisée. En effet, les candidats ont opéré le plus souvent un simple survol dont leur devoir est le reflet appauvri : de nombreuses idées présentes dans le dossier n'ont pas été exploitées. La synthèse n'est pas réalisée et le devoir reste au mieux un résumé et le plus souvent une simple énumération partielle.

Malgré la variété des documents proposés, on trouve trop souvent une paraphrase des textes sans hiérarchisation des sources : aucun recul, aucun regard critique sur des documents issus de sources aussi différentes que « l'Institut Montaigne » et le « Monde diplomatique », un « rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat » et une « interview de Jean-François Kahn »... Certaines copies adoptent un ton très moralisateur dans un plan en deux parties : premièrement, la crise ; deuxièmement, les « bonnes » recettes.

Si l'on comprend parfaitement qu'une composition de concours interne soit nourrie des apports du métier exercé, il est tout à fait ridicule de voir le document 8 (portant sur la base de données BPI-Doc et la réglementation européenne) être élevé au rang de document « vedette » du dossier et la BPI présentée comme le sauveur de la Presse...S'il est exact que ce document avait un statut relativement décalé par rapport aux autres documents, encore fallait-il savoir pourquoi et l'exploiter intelligemment.

Les copies présentant une note organisant avec clarté les différents thèmes dans une problématique logique ont été justement appréciées par les correcteurs.

L'orthographe, la grammaire et la rédaction sont trop souvent déficientes.

3.2. Epreuves d'admission

La réunion d'admissibilité a eu lieu à Paris le 8 juillet 2008. Le jury a déclaré admissibles 140 externes et 35 internes. La moyenne générale étant plus élevée que les dernières années, le jury a décidé de convoquer pour l'oral davantage de candidats que les dernières années (en 2007 : 107 admissibles externes et 26 admissibles internes).

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux de l'ENSSIB à Villeurbanne du 2 septembre au 5 septembre 2008.

3.2.1. Conversation avec le jury sur un sujet de culture générale

Cette épreuve débute par le commentaire d'un texte tiré au sort par le candidat et préparé par lui pendant trente minutes. Dans le respect de la réforme du concours, l'éventail des textes proposés a été élargi à toutes les thématiques figurant au programme du concours. C'est dire que les candidats se sont vus proposer des textes de nature, de statut, de sujet et de portée extrêmement divers, comme en témoigne l'énumération – non exhaustive, loin s'en faut – qui suit :

- quelques extraits de la *Préface de Pierre et Jean* de Guy de Maupassant
- un entretien avec Pierre Nora sur le thème de l'identité nationale paru dans *Le Monde* du 18 mars 2007
- quelques textes d'Elie Faure, historien d'art du début du XXème siècle, portant sur le cinéma
- la préface d'un rapport de 2007 dû à un préfet et portant sur la simplification de l'activité territoriale
- un article de Joost Smiers paru dans *Le Monde diplomatique* de septembre 2001 prônant l'abolition des droits d'auteur
- un discours prononcé en 1970 à Chicago par Georges Pompidou et portant sur les menaces de l'industrialisation sur l'avenir de la planète
- un extrait de la préface de Dominique Fernandez au *Haendel* de Romain Rolland

- un article de Pierre Viansson-Ponté paru dans Le Monde du 15 mars 1968 portant sur l'ennui des français
- un article extrait du site web <http://www.diplomatie.gouv.fr> portant sur l'aménagement du territoire
- un article du *Figaro* du 22 avril 2008 portant sur la réforme du Palais de la découverte
- Un extrait d'article de Jean Lacroix portant sur le structuralisme de Claude Lévi-Strauss
- L'extrait d'un article sur Marcel Proust et la musique paru sur le site <http://www.classiquenews.com>
- Un extrait du discours prononcé par Charles de Gaulle le 4 septembre 1958 place de la République à Paris
- Un article paru dans Le Monde du 12 décembre 2007 portant sur la réforme de l'Etat
- Un extrait du *Discours à la jeunesse* de Jean Jaurès (Albi, 1903)
- Etc.

Les candidats sont d'abord invités à présenter en dix minutes – ni plus ni moins – un commentaire du texte ; après quoi, pendant vingt minutes, leur est posée une série de questions portant dans un premier temps sur le texte lui-même et l'exposé auquel il a donné lieu, s'en écartant ensuite pour rejoindre les différentes thématiques du programme. Qu'attendent les examinateurs du candidat ? En premier lieu qu'il présente dans une expression fluide (le recours aux notes ne doit être que superficiel) un exposé clair, construit (le plan doit être annoncé dans l'introduction), abordant les différentes problématiques que le texte invite à explorer, la conclusion gagnant à être prospective. Or trop souvent les examinateurs se trouvent confrontés à une pure et simple paraphrase du texte proposé sans qu'aucune des pistes – on aimerait dire des « perches » – qu'il tend fasse l'objet de développements. Répétons-le : la paraphrase doit absolument être proscrite, faute de quoi elle est très sévèrement sanctionnée. Il arrive que les candidats semblent déroutés devant le nombre et la variété des questions qui leur sont ensuite soumises. Qu'ils se rassurent : c'est précisément pour mesurer au mieux l'étendue de leur culture générale que sont abordés les sujets les plus divers. Les examinateurs jugent un ensemble et proscrivent ce qui relèverait de l'érudition : telle ou telle lacune peut leur paraître vénielle et les conduire à l'indulgence ; en revanche, une accumulation constante d'ignorances dans la plupart des domaines traités détermine inévitablement des notes basses, voire très basses.

Même si le jury s'est accordé à reconnaître que, comme pour l'épreuve de composition, l'introduction d'un programme avait eu pour heureuse conséquence de voir se présenter une majorité de candidats qui s'étaient réellement préparés, il n'en demeure pas moins que de larges pans des connaissances sont négligés, voire totalement ignorés par de nombreux postulants. C'est le cas, en particulier, de l'histoire de la musique – tous registres confondus – et de l'histoire de l'art. On a vu des candidats déconcertés – voire choqués ! – d'être interrogés sur l'opéra au 19^{ème} siècle, le jazz au milieu du 20^{ème} siècle,

l'apparition du fauvisme ou encore la place de Marcel Duchamp dans l'art du siècle dernier. Bach a été successivement situé au 16^{ème} siècle et au début du 17^{ème} ; Schuman au 18^{ème} ... Dans le domaine historique, si les régimes politiques au 19^{ème} siècle semblent un peu plus familiers aux candidats qu'il n'y a quelques années, d'autres périodes restent largement méconnues : ainsi de la IV^{ème} République, curieusement négligée, ou de l'histoire de la colonisation et de la décolonisation qui donne lieu à de surprenantes approximations quand il ne s'agit pas d'une pure et simple absence de réponse. La littérature et la philosophie ne sont pas toujours mieux traitées : on fait de Chateaubriand un contemporain de Proust, Marguerite Duras semble ne survivre que grâce à *L'Amant* qui est très loin d'être son chef-d'œuvre ; Julien Gracq est ignoré tout comme Gaston Bachelard. Plus inquiétant : à des questions portant sur leurs dernières lectures plusieurs candidats ont répondu de façon extrêmement évasive et l'une d'entre elles a eu peine à citer un seul titre tout en précisant qu'il s'agissait « *d'un des très rares livres qu'elle avait lus jusqu'au bout* » !

On ne saurait donc trop recommander aux candidats de se préparer à *l'exercice* de l'oral. Il suppose une aptitude à la réactivité (ce que l'on appelle, dans le langage familier, savoir « rebondir »). Il exige aussi une parole aisée et précise. Les carrières qui s'ouvrent aux lauréats de ce concours sont de celles où l'on a souvent à s'exprimer et à devoir convaincre.

Culture générale	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Externes	140	27	6
Présents	133	27	6
Moyenne	9,11	13,98	11,25
Note mini	0,5	11	7
Note maxi	16,5	16,5	14
Internes	35	13	1
Présents	34	13	1
Moyenne	9,16	11,84	11
Note mini	3	7	11
Note maxi	16	16	11

3.2.2. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle

Réunis sous la présidence de Jean-Louis Leutrat les membres des commissions d'oral chargées de cette épreuve, ont effectué un travail important pour en fixer les modalités. Ce groupe de réflexion, constitué lors de la réunion de choix des sujets du 7 février 2008, a défini la typologie des textes qui seraient soumis au commentaire des candidats et a réfléchi sur l'orientation des questions qui suivront l'exposé des candidats. Une grille d'évaluation et un guide d'entretien ont été formalisés à l'usage des commissions par Claire Vayssade et Frédéric Saby.

Les textes sélectionnés ont été choisis dans diverses publications sur papier ou en ligne :

- articles de journaux (*La Gazette des Communes*, *Service public*, *Challenges*, <http://www.lefigaro.fr/>, <http://www.liberation.fr/>, <http://www.lemonde.fr/>, <http://tempsreel.nouvelobs.com/>, <http://www.capital.fr/>);
- textes tirés de portails gouvernementaux (www.egalitedeschances.gouv.fr) ou régionaux (<http://region-limousin>) ;
- interview sur le rapport Stasi (Laïcité) (http://www.france5.fr/actu_societe) ;
- documents trouvés sur le site de l'Association pour l'emploi des cadres (<http://recruteurs.apec.fr>) ;
- passages d'ouvrages spécialisés dans les relations de travail,
- publications syndicales,
- comptes rendus du CHS du ministère de l'Education nationale,
- etc.

Les thèmes évoqués touchaient des situations de travail sous des angles divers :

- les conduites addictives au travail (alcoolisme, tabagisme),
- le harcèlement moral dans un service,
- le chômage des cadres,
- l'égalité professionnelle hommes-femmes,
- la discrimination dans la recherche d'emploi,
- le tutorat en entreprise,
- les différences de comportement selon les générations,
- les enjeux du management,
- le service minimum,
- les conséquences du courrier électronique sur les relations humaines,
- l'amélioration du service public dans différents services,
- la recherche de la performance
- etc.

Pour les candidats externes, cette épreuve débute *par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et relatif à une situation professionnelle* (hors contexte des bibliothèques pour les candidats). La durée de cet entretien est de 30 minutes.

Pour les candidats internes, cette épreuve débute *par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve, relatif à une situation professionnelle*, et portant notamment sur les motivations professionnelles. Lors de l'inscription au concours, ces candidats ont pu déposer

un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure⁴ sur lequel le jury peut s'appuyer. La durée de cet entretien est de ce fait de 40 minutes au total.

Le jury a apprécié les entretiens selon plusieurs axes : la qualité de l'exposé portant sur un texte tiré au sort, l'entretien avec le jury, la motivation et le « savoir-être » des candidats (qualités générales de présentation, aptitude au dialogue, justesse de ton etc.).

Les candidats ayant fait preuve d'une bonne compréhension du texte, de son contexte et des problématiques qu'il soulève, d'une restitution critique, avec aisance et justesse dans l'expression, dans les délais impartis (10 minutes) ont été distingués. Les membres des commissions ont tenté de cerner la personnalité des candidats, par une approche non directive, avec des questions ouvertes, sur leur parcours, sur leurs études, leurs centres d'intérêt, leurs réussites mais aussi leurs échecs, leurs aspirations, leur capacité à s'évaluer et leur détermination. Le jury a apprécié la richesse de certains parcours personnels, y compris de jeunes candidats, qui ont déjà fait preuve d'engagements forts (dans le cadre d'associations, de stages, d'activités sportives etc., tout autant qu' à travers de parcours plus académiques).

Le jury s'est attaché à distinguer les candidats manifestant une authentique motivation et une perception réaliste du métier. Par des questions portant sur des situations professionnelles difficiles (absentéisme au travail, alcoolisme, relations avec l'autorité de tutelle, etc.), les candidats devaient convaincre de leur aptitude à prendre des décisions, à arbitrer, à se situer en position de responsabilité. En outre, les meilleurs candidats ont montré leurs qualités relationnelles, et leur ouverture face aux évolutions du monde professionnel, et sont au fait de notions managériales et de gestion, telles que performance, efficacité et évaluation du service public.

A l'inverse, certains autres ont été déstabilisés par des questions directes, et n'ont pas montré d'aptitude pour des fonctions d'encadrement et des prises de responsabilité. Ils sont restés le plus souvent dans des propos généraux, sans implication personnelle.

Le jury a constaté la présence de nombreux enseignants souhaitant se reconverter, certains à l'issue d'une réelle démarche de réorientation, mais d'autres qui malheureusement se tournent vers le métier de conservateur comme « valeur refuge », « près des livres » mais, peut-on ajouter, loin des lecteurs, se méprenant totalement sur les réalités du métier.

Enfin, dans cette épreuve, le jury s'est attaché à ne pas évaluer les candidats sur des critères de culture générale, mais bien sur leurs aptitudes à remplir des fonctions d'encadrement dans les bibliothèques.

Motivation professionnelle	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Externes	140	27	6
Présents	134	27	6
Moyenne	9,67	13,22	12,67

⁴ Voir la maquette en annexe.

Note mini	2	8	7
Note maxi	18,00	18,00	16
Internes	35	13	1
Présents	34	13	1
Moyenne	11,13	15,23	13
Note mini	2	11	13
Note maxi	18	18	13

3.2.3. *Epreuve de langues*

- **Concours externe**

Cette épreuve d'admission comprend une partie écrite et une partie orale, **chacune des parties étant notée sur 10.**

- *La première partie se déroule par anticipation à l'occasion des épreuves écrites d'admissibilité.*

Il s'agit de la traduction en français d'un texte en langue vivante étrangère (parmi les langues étrangères prévues dans l'arrêté) ou d'un texte en langue ancienne (latin ou grec). **Seules sont corrigées les copies des candidats admissibles** : la note de cette première partie constitue la moitié de la note totale de l'épreuve de langue.

Versions (toutes langues)	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Externes	140	27	6
Présents	140	27	6
Moyenne	4,45	5,56	4,71
Note mini	0,001	0,25	3
Note maxi	9,5	9,5	7

Les langues choisies par les candidats admissibles se répartissaient ainsi :

Externes	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Anglais	42	9	3
Moyenne	4,53	4,97	4,67
Note mini	0,5	3,5	3,25
Note maxi	8	7	6
Allemand	25	4	1
Moyenne	4,38	4,69	4,25

Note mini	0,25	0,25	4,25
Note maxi	8,5	8,25	4,25
Espagnol	23	4	1
Moyenne	5,03	6,75	7
Note mini	0,00	4,50	7
Note maxi	8,5	8,50	7
Italien	6	0	0
Copies blanches	0	0	0
Moyenne	4,5	0	0
Note mini	1,5	0	0
Note maxi	7,5	0	0
Russe	4	0	0
Moyenne	4,13	0	0
Note mini	2	0	0
Note maxi	8,5	0	0
Latin	35	8	1
Moyenne	3,97	5,28	3
Note mini	0	1,75	3
Note maxi	8,75	8,5	3
Grec ancien	2	1	0
Moyenne	6,5	9,5	0
Note mini	3,5	9,5	0
Note maxi	9,5	9,5	0
Arabe moderne	2	1	0
Moyenne	4,75	7,75	0
Note mini	1,75	7,75	0
Note maxi	7,75	7,75	0
Japonais	1	0	0
Moyenne	2,5	0	0
Note mini	2,5	0	0
Note maxi	2,5	0	0

➤ *La seconde partie est une épreuve orale*

Elle consiste en la traduction orale en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue choisie. Cette langue doit être différente de celle qui a été choisie pour la première partie de l'épreuve.

Oraux (toutes langues)	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Externes	140	27	6
Présents	132	27	6
Moyenne	5,41	6,37	7
Note mini	0,5	3,5	6
Note maxi	10,00	9,00	8,5

Les langues choisies pour l'oral étaient les suivantes :

Externes	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Anglais	84	15	3
Présents	79	15	3
Moyenne	5,19	6,07	7,33
Note mini	0,5	3,5	6,5
Note maxi	9,00	9,00	8,5
Allemand	26	4	0
Présents	25	4	0
Moyenne	5,2	6,38	0
Note mini	0,5	3,5	0
Note maxi	10	9	0
Espagnol	21	6	2
Présents	19	6	2
Moyenne	6,26	7,17	6
Note mini	4	4	6
Note maxi	9	9	6
Italien	9	2	1
Présents	9	2	1
Moyenne	6,17	6,25	8
Note mini	2,5	4,5	8
Note maxi	8	8	8

Le total des notes des deux parties de cette épreuve constitue la note générale de langue exprimée sur 20.

- **Concours interne**

- *Epreuve orale d'admission*

Il s'agit d'un oral de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, comportant la traduction d'un texte court suivie d'un entretien en français avec le jury. **Cette épreuve est notée sur 20.**

Oraux (Toutes langues)	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Internes	35	13	1
Présents	34	13	1
Moyenne	11,13	12,54	12

Note mini	5	5	12
Note maxi	18,5	18,5	12

Les langues choisies pour cette épreuve étaient les suivantes :

Externes	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Anglais	29	10	1
Présents	28	10	1
Moyenne	10,82	11,9	12
Note mini	5	5	12
Note maxi	18,5	18,5	12
Allemand	1	0	0
Présents	1	0	0
Moyenne	13	0	0
Note mini	13	0	0
Note maxi	13	0	0
Espagnol	1	0	0
Présents	1	0	0
Moyenne	6,5	0	0
Note mini	6,5	0	0
Note maxi	6,5	0	0
Italien	4	3	0
Présents	4	3	0
Moyenne	14	14,67	0
Note mini	12	12	0
Note maxi	16	16	0

Le jury a déclaré admis 27 candidats externes et en a inscrit 6 sur liste complémentaire. Il a déclaré admis 13 candidats internes et en a inscrit 1 en liste complémentaire.

Conclusion

Plusieurs constats peuvent être établis à la suite de cette première session du nouveau concours.

- **La décision du jury de convoquer pour l'oral pour un même nombre de postes ouverts des candidats plus nombreux (140 en 2008 contre 107 en 2007 pour le concours externe ; 35 en 2008 contre 26 en 2007 pour le concours interne) a**

permis aux commissions d'oral d'entendre des candidats présentant des profils plus diversifiés.

- Certains candidats au concours externe, inscrits parmi les derniers sur la liste d'admissibilité se sont retrouvés parmi les 10 premiers admis, ce qui indique que **les épreuves orales ont pesé d'un poids déterminant dans la sélection des candidats.**
- Le nombre de bons candidats admissibles est plus élevé que celui des années précédentes : la totalité des postes ouverts ont été pourvus, ce qui n'était plus le cas pour le concours interne depuis plus de 3 ans et une liste complémentaire a pu être proposée pour les deux concours. **L'introduction d'un programme a été relevée comme un facteur incitant à une meilleure préparation.**
- On constate que la nouvelle architecture du concours accentue **la différenciation des objectifs entre les épreuves d'admissibilité, qui sélectionnent à partir d'un niveau requis, et les épreuves d'admission qui permettent de choisir dans la perspective d'un recrutement.**
- **Les deux épreuves orales (culture générale et motivation professionnelle) ont été jugées comme tout à fait complémentaires.**
- **La nouvelle épreuve orale de motivation n'a pas désavantagé les candidats externes**, dont certains, quoique très jeunes, ont su se montrer réfléchis et bien informés sur les diverses facettes du métier.
- Certains candidats qui n'ont pas su convaincre le jury sur leur motivation professionnelle ont été écartés malgré des notes de culture générale satisfaisantes et parfois même élevées : **en cas de forte incertitude sur l'aptitude des candidats à exercer des fonctions d'encadrement de haut niveau, le jury estime que le doute doit bénéficier à l'employeur.**

Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 5 octobre 2007

Annexe 2 : Membres du jury du concours de conservateur de la session 2008

Annexe 3 : Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury

Annexe 1

Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Article 1

Le concours externe de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes, notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. *Composition de culture générale* sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve de langues.

L'épreuve se déroule en deux parties :

a) *La première partie* consiste en la traduction écrite en français d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe moderne, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) ou d'un texte en langue ancienne (latin ou grec), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pour les langues anciennes ; l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues modernes ; chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

Cette première partie se déroule par anticipation à l'occasion des épreuves écrites d'admissibilité, mais les points sont pris en compte pour l'admission dans le cadre de la présente épreuve de langue. Elle a une durée de 2 heures.

b) La deuxième partie consiste en la traduction orale en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue choisie. Cette langue doit être différente de celle qui a été choisie pour la première partie de l'épreuve.

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation ; chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

Cette deuxième partie a une durée de 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum, conversation avec le jury : 20 minutes minimum ; la durée de la préparation est de 30 minutes.

L'épreuve est affectée du coefficient 2, chaque partie étant notée de 0 à 10.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et relatif à une situation professionnelle, hors contexte des bibliothèques (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 4).

Article 2

Le concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information :

politiques publiques de la culture et de l'éducation ; information et communication ; conservation et diffusion ; évolutions scientifiques et techniques ; enjeux politiques, sociaux et économiques (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, comportant la traduction d'un texte court suivie d'un entretien en français avec le jury.

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation ; chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 2).

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve, relatif à une situation professionnelle, et portant notamment sur les motivations professionnelles. Le jury pourra également s'appuyer sur le dossier, fourni par le candidat lors de l'inscription, pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 40 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 30 minutes minimum, coefficient 4).

Article 3

A l'issue des épreuves d'admissibilité de chaque concours, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admission, sous réserve des dispositions de l'article 1er concernant la première partie de l'épreuve de langue du concours externe.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit par ordre de mérite, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale, puis, le cas échéant, à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission de chaque concours dans l'ordre présenté par le jury.

Article 4

Le jury de chaque concours est nommé chaque année par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le jury comprend un président et un ou plusieurs vice-présidents, nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le président du jury et le ou les vice-présidents sont choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur, les inspecteurs généraux des bibliothèques et les conservateurs généraux des bibliothèques. Lorsque le président du jury n'appartient pas au personnel scientifique des bibliothèques, le ou les vice-présidents ne peuvent être choisis que parmi les inspecteurs généraux des bibliothèques et les conservateurs généraux des bibliothèques.

Les membres du jury, au nombre d'au moins neuf, sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle, lettre A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le vice-président et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. A titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une session.

Lorsque le jury se constitue en groupes d'examineurs, chaque groupe comprend deux examinateurs au moins, sans pouvoir excéder quatre examinateurs pour l'ensemble des groupes de ce jury, chaque groupe étant constitué du même nombre d'examineurs.

En fonction des options, des examinateurs spécialisés sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour participer, avec l'un des membres du jury, à la correction des épreuves ou à l'interrogation. Ils participent aux délibérations du jury avec voix consultative pour l'attribution des notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées ou corrigées.

Article 5

Le présent arrêté est applicable aux concours dont la première épreuve se déroulera à compter du 1er janvier 2008. A cette date est abrogé l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Annexe 2

Membres du jury du concours de conservateur de la session 2008

Monsieur LEUTRAT Jean-Louis	Président du jury Professeur des universités	Université de Paris III
Madame OPPETIT Danielle	Vice-présidente du jury Inspectrice générale des bibliothèques	Inspection générale des bibliothèques
Monsieur LECOQ Benoît	Vice-président du jury Inspecteur général des bibliothèques	Inspection générale des bibliothèques
Monsieur ALIX Yves	Rédacteur en chef Conservateur général	Bulletin des bibliothèques de France
Madame ANDRE Christine	Directrice Conservateur en chef	Bibliothèque de l'ENS LSH
Monsieur BARRAT Pierre	Maître de conférences	Université de Paris VII UFR de mathématiques
Monsieur BARUCH Marc Olivier	Professeur des universités	EHESS – AHMOC Centre de recherches historiques
Madame BERNARD Anne-Marie	Directrice Conservateur général	SCD de l'Université Victor Segalen – Bordeaux II
Madame BOITARD Laurence	Directrice Conservateur général	BIU de pharmacie
Madame BONNEFON Christine	Conservateur	Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle
Madame BOUDET Isabelle	Conservateur général	SCD de l'université de Paris 9 Dauphine
Monsieur BOURUMEAU Michel	Directeur Administrateur territorial	Conseil général du Cher Direction de la culture
Monsieur BRUSCHI Christian	Professeur des universités	Université d'Aix-Marseille III – Paul Cézanne Faculté de droit et sciences politiques
Monsieur BUFFAT Marc	Maître de conférences	Université de Paris VIII
Monsieur CAPUTO Franck	Directeur Conservateur	BDP de Nîmes
Monsieur CHANAL Jean-François	Conservateur général	Direction du livre et de lecture
Monsieur CHOURROT Olivier	Conservateur en chef	Bureau des réseaux d'information scientifique et technique DGES C3-2
Monsieur COBOLET Guy	Directeur Conservateur général	Bibliothèque interuniversitaire de médecine
Madame COISY Annie	Directrice Conservateur général	SCD de l'université de Bretagne Sud
Monsieur COMPTE Jean-Marie	Conservateur général	BnF Département Littératures et arts
Monsieur CREFF Jean-Arthur	Directeur Conservateur en chef	Bibliothèque municipale de Mulhouse
Madame DIU Isabelle	Directrice Conservateur en chef	Bibliothèque de l'École nationale des Chartes
Monsieur DREYFUS Michel	Professeur des universités	Université Panthéon-Sorbonne – Paris 1
Monsieur DUMONT Marc	Conservateur	SCD de l'Université de Lille II
Monsieur DURPAIRE Jean-Louis	Inspecteur général de l'éducation nationale	MENESR Inspection générale de l'éducation nationale
Monsieur DUTREMEE Régis	Conservateur	BPI Service de la bibliothèque numérique
Monsieur ETIENNE Michel	Directeur Conservateur en chef	Bibliothèque municipale de Nîmes

Monsieur EUVRARD Gil-François	Directeur Conservateur général	SCD de l'Université de Paris VIII
Monsieur FILIPPI Dominique	Conservateur en chef	SCD de l'Université de Paris IV Bibliothèque Malesherbes
Monsieur GALAUD Nicolas	Directeur Conservateur en chef	Bibliothèque municipale de Brest
Madame GALTIER Brigitte	Maître de conférences	Université de Cergy-Pontoise
Madame GROGNET Hélène	Directrice Conservateur en chef	SCD de l'université de Nantes
Madame GROUDIEV Stéphanie	Conservateur	BnF Chef du service des échanges DSR-DDL
Monsieur GUINARD Pierre	Conservateur en chef	Bibliothèque de la Part Dieu
Madame HICKEL Geneviève	Secrétaire générale adjointe, Directrice des ressources humaines	Rectorat de Paris
Madame JACOBI Dominique	Conservateur en chef	SCD de l'Université d'Aix-Marseille III Section droit
Madame JALLET Cécile	Conservateur en chef Directrice	BDP de la Dordogne
Monsieur JAMAIN Claude	Professeur des universités	Université de Lille III
Monsieur JOUANAUD Jean-Louis	Maître de conférences	Université de la Méditerranée – Aix- Marseille II IUT Métiers du livre
Monsieur KLEE Louis	Directeur Conservateur général	SCD de l'université de Nice
Monsieur KLEIN René	Inspecteur général de l'administration des affaires culturelles	Ministère de la culture IGAAC
Madame LAMOUREUX Mireille	Chargée d'études documentaires	CRDP de l'Académie de Versailles
Madame LEBLOND Corinne	Conservateur général Directrice	SCD de l'université d'Artois
Madame LEUTRAT Estelle	Maître de conférences	Université de Rennes II – Haute Bretagne
Madame LIANDRAT-GUIGUES Suzanne	Professeur des universités	Université de Lille III
Monsieur MARCEROU Philippe	Conservateur en chef	Bibliothèque interuniversitaire Paris I - Sorbonne
Monsieur MARINE Emmanuel	Directeur Conservateur	Médiathèque municipale de Dôle
Madame MAZENS Sophie	Conservateur en chef	Bibliothèque Sainte Barbe
Monsieur MORET Yves	Chef du bureau des affaires générales Conservateur général	Ministère de la culture Direction du livre et de la lecture
Madame MUSSON Catherine	Directrice Conservateur en chef	Bibliothèque universitaire Vauban
Madame POCHERON Claude	Directrice Conservateur en chef	Bibliothèque municipale de Marseille Bibliothèque de Bonneveine
Madame POISSON Marie-Jeanne	Conservateur général	Médiathèque de Nancy
Monsieur PUJOL Pierre-Jean	Conservateur en chef	Bibliothèque municipale de Toulouse
Monsieur ROCHE Julien	Directeur Conservateur	SCD de l'université de Lille I
Monsieur ROUZAUD Philippe	Chercheur	CEN Cadarache
Monsieur SABY Frédéric	Conservateur général	SICDU Grenoble II et III
Monsieur TULEU Benoît	Directeur Conservateur	Médiathèque Pierre et Marie Curie
Monsieur VAN DOOREN Bruno	Conservateur général	SCD de l'Université de Toulouse I

Madame VAYSSADE Claire	Conservateur général Chargée de mission auprès du sous- directeur	MENESR Sous-direction des bibliothèques
Madame WIEGANDT Caroline	Directrice Conservateur	Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette

Membres du jury langues – concours de conservateur - session 2008

Madame AJAM Carole	Conservateur	BDIC – Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
Monsieur ARQUIMBAU-AMBLAT Paulo	Directeur du SEGLAS Maître de conférences	Université de Paris I Panthéon Sorbonne
Madame BOGAERT Murielle	Professeur agrégé	Collège du Fort Sucy-en-Brie (94)
Monsieur BOGAERT Sébastien	Conservateur en chef	BnF – Service économie – PRISME
Madame BREUX-DELMAS Catherine	Conservateur	CADIST - Histoire médiévale Bibliothèque de la Sorbonne
Monsieur CASSAGNAU Laurent	Maître de conférences	ENS – LSH
Monsieur CORNELOUP Bernard	Professeur agrégé	Université de Lyon II
Monsieur CUSSET Christophe	Professeur des universités	ENS-LSH
Madame DEBAECKER Florence	Professeur agrégé	Lycée La Martinière Monplaisir - Lyon 8
Madame FREJAVILLE Rosa Maria	Maître de conférences	Université Jean Monnet de Saint Etienne
Madame GAYET Nicole	Professeur agrégé	Lycée La Martinière Monplaisir - Lyon 8
Madame GUIGNARD Françoise	Professeur agrégé	Lycée Gambetta
Monsieur HODGSON David	Formateur	Centre de Langues Université Lyon II
Madame LE SAUX Annie	Conservateur en chef	Bulletin des bibliothèques de France
Madame LINET Elisabeth	Professeur agrégé	Lycée François Rabelais
Madame LOISY Janine	Professeur agrégé	Lycée La Martinière Monplaisir - Lyon 8
Monsieur LUIS Charles	Professeur agrégé	INSA de Lyon
Monsieur MELIANE Mahmoud	Maître de conférences	Université Jean Moulin Lyon 3
Madame MONTERSINO Isabella	Professeur agrégé	Université de Paris IV – Sorbonne
Monsieur PELOUX Gérald	Professeur agrégé	Lycée Jean de la Fontaine de Paris
Madame PITZ Martina	Maître de conférences	Université de Lyon 3 Centre d'études linguistiques
Madame REYNES Anne	Maître de conférences	Université de Provence Aix-en-Provence
Madame ROSSI Elisa	Maître de conférences	Université de Lyon II
Monsieur ROTTELEUR Yves	Professeur agrégé	INSA de Lyon Centre des Humanités
Madame VILELA Marie-thérèse	Maître de conférences	Université de Lyon II
Madame WAILLE Marie-Claire	Conservateur	Bibliothèque municipale classée de Besançon
Monsieur WANG Frédéric	Maître de conférences	ENS-LSH IAO

Annexe 3

PROGRAMME DE CULTURE GÉNÉRALE DES ÉPREUVES ÉCRITES DE COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE ET ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18ème siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, sera complété par des indications bibliographiques publiées au B.O.

1 - Culture et société depuis le 19ème siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des média en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition. Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.
Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

Orientation bibliographique

Les candidats auront naturellement intérêt à relire ou à consulter certaines références qu'ils ont été amenés à utiliser durant leur cursus universitaire. Ils pourront aussi combler certaines de leurs lacunes en lisant ou consultant les manuels de base des disciplines concernées. La présente liste n'est donnée qu'à titre indicatif et ne vise nullement l'exhaustivité. Pour des recherches plus approfondies ils auront recours, le cas échéant, aux bibliographies mentionnées dans les ouvrages cités.

Collections

Un certain nombre de collections au format de poche proposent des précis denses et souvent actualisés concernant plusieurs des questions figurant au programme du concours. À titre d'exemple, on peut citer notamment la collection "Repères" (La Découverte), la collection "Points essais" (Seuil) et la collection "Points histoire" (Seuil).

Ainsi, dans la collection "Repères" (la Découverte), on citera, parmi d'autres les titres suivants :

- Benhamou Françoise, L'Économie de la culture (n° 192) ;
- Mattelart Armand, Histoire de la société de l'information (n° 312) ;
- Lévêque François, Ménière Yann, Économie de la propriété intellectuelle (n° 375) ;
- Bertrand Anne-Marie, Les Bibliothèques (n° 247) ;
- Grondeux Jérôme, Histoire des idées politiques en France au XIXème siècle (n° 243) ;
- Ruby Christian, Histoire de la philosophie (n° 95) ;
- Prochasson Christophe, Introduction à l'histoire de la France au XXème siècle (n° 285) ;
- Courty Guillaume, Devin Guillaume, La Construction européenne (n° 326) ;
- Greffe Xavier, La Décentralisation (n° 44) ;
- Rouban Luc, La Fonction publique (n° 189) ;
- Farchy Joëlle, Benhamou Françoise, Droit d'auteur et copyright (n° 486), etc.

Dans la collection "Points" (Points essais et Points histoire, Seuil), on notera parmi d'autres titres :

- Duhamel Olivier, Droit constitutionnel, Seuil, t. 1 : Le Pouvoir politique en France, 1999 ; t. 2 : Les Démocraties, 2000 ;
- Moreau-Defarges Philippe, Relations internationales, Seuil, t.1 : Questions régionales, 2003 ; t. 2, Questions mondiales, 2007 ;
- Rémond René, Introduction à l'histoire de notre temps, Seuil, t. 1 : L'Ancien Régime et la Révolution, 1974 ; t. 2 : Le XIXème siècle (1815-1914), 1974 ; t. 3 : Le XXème siècle de 1914 à nos jours. Seuil, 2002 ;
- Parinet Élisabeth, Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXème-XXème siècles, 2004 ;
- Winock Michel, Les Voix de la liberté : les écrivains engagés au XIXème siècle, Seuil, 2001 ;
- Winock Michel, Le Siècle des intellectuels, Paris, Seuil, 1999.

Chez le même éditeur, dans la collection "Points histoire", les différents volumes de la "Nouvelle histoire de la France contemporaine" ainsi que la réédition des premiers volumes de "l'Histoire culturelle de la France", dirigée par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, pourront être utilement consultés.

Quelques ouvrages de référence

- Asselain Jean-Charles, dir. Précis d'histoire européenne (XIXème -XXème siècle), Armand Colin, 1993.
- Balibar Renée, Histoire de la littérature française, PUF, 1993, (Que-sais-je ? n° 2601).
- Barbier Frédéric, Bertho-Lavenir Catherine, Histoire des médias, A.Colin,2003.
- Benhamou Françoise, Les dérèglements de l'exception culturelle : plaider pour une perspective européenne, Le Seuil, 2006.
- Bœuf Jean-Luc, Les collectivités territoriales et la décentralisation, La Documentation française, 2007.
- Braibant Guy, Stirn Bernard, Le Droit administratif français. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalioz, 2002 (Collection amphi).
- Cauquelin Anne, L'Art contemporain, PUF, 2002 (Que sais-je ? n° 2671).
- Éléments d'histoire des sciences, sous la dir. de Michel Serres, Bordas, 2003.
- Histoire culturelle de la France, tome 4, Le temps des masses, dirigé par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, Le Seuil, 1996 (L'Univers historique).
- Leutrat Jean-Louis, Penser le cinéma, Paris : Klincksieck, 2001.
- Martin Henri-Jean, Histoire et pouvoirs de l'écrit, Albin Michel, 1996 (L'Évolution de l'humanité).
- Rosmorduc Jean, L'Histoire des sciences, CNDP - Hachette, 1996.
- Verger Jacques, Charle Christophe, Histoire des universités, Paris, Presses universitaires de France, 2007 (Que sais-je ? n° 391).